

**FICHE N° 6 – LA DÉLIVRANCE DE LA DOCUMENTATION CADASTRALE - BALTIC**

Le projet Baltic (Base d'Accès à La Taxation et aux Informations Cadastreales) repose sur la mise en place d'une base nationale de données cadastrales contenant des données foncières issues de l'application Majic et le développement de modules de consultation et de requêtage répondant aux besoins des services de la DGFIP, autour des données cadastrales d'une part, et des rôles de TF, CFE et THRS d'autre part.

Ces besoins étaient antérieurement couverts par l'application VisuDGFIP, outil développé par un prestataire externe et dont le déploiement emportait des difficultés tant pour les services de la DGFIP que pour les collectivités territoriales (difficultés d'installation en monoposte, procédure d'obtention de mot de passe complexe, etc). Progressivement, la mise en œuvre de l'application Baltic avec l'ensemble des modules viendra se substituer à l'ensemble des modules de l'application VisuDGFIP à savoir Cadastre, Multicritères, rôles TF, CFE et TH.

### 1. Le déploiement de l'application Baltic Cadastre

- **Les services de la DGFIP**

Le module **Baltic Cadastre** est déployé dans les services de la DGFIP depuis le 20 juin 2024. Cette nouvelle application s'est substituée au logiciel VisuDGFIP cadastre.

Ce module est accessible à tous les agents dont la mission requiert un accès aux données foncières et fiscales et leur permet d'accéder aux données cadastrales en situation annuelle d'imposition (années 2021 à 2024). À terme, l'application mettra à disposition 6 années de taxation.

Cette application est accessible via le portail métiers, avec des habilitations délivrées selon les standards des applications DGFIP (Madhras). Ce point constitue un apport majeur, à la différence de VisuDGFIP Cadastre qui nécessitait chaque année une installation poste par poste.

L'accès aux relevés de propriété est facilité via Baltic, ce qui simplifie la délivrance de ces documents par les services fonciers, avec une mise à disposition de plusieurs versions de relevés de propriété, dont une version simplifiée qui se concentre sur les éléments essentiels et est pleinement adaptée pour la délivrance aux tiers.

- **Les collectivités territoriales**

Le module **Baltic cadastre** est également accessible aux collectivités territoriales (communes, EPCI, conseils départementaux et régionaux) via le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP).

Le déploiement de Baltic a permis d'éviter tous les problèmes d'installation de VisuDGFIP Cadastre sur les différents environnements informatiques, allégeant les travaux d'assistance des services locaux.

## **2. Le déploiement du module Baltic Requêtage**

Ce module, qui remplacera VisuDGFIP-Multicritères, mettra à disposition des services fonciers et des directions un outil puissant de requêtage avec une interface modernisée et intuitive.

Ce nouvel outil devrait faciliter les travaux de délivrance massifs (listes, prédéfinies ou pas, pour délivrer les éléments fonciers en format fichiers, etc.), mais aussi faciliter des travaux d'expertise du contenu de la documentation cadastrale (autorisant par suite des actions de fiabilisation notamment).

Comme dans Baltic cadastre, Baltic Requêtage est alimenté par les fichiers fonciers issus des déchargements des bases définitives D4 de l'application Majic, réalisés en avril/mai de l'année N, permettant de restituer une situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N.

Baltic Requêtage sera aussi alimenté :

- des fichiers issus des déchargements des bases prévisionnelles D2 (janvier N),
  - et des déchargements D5 (septembre N) de en vue de la taxation sur les friches commerciales (TFC),
- ce qui permettra des requêtes sur des situations intermédiaires pouvant être plus adaptées dans certains contextes.

Son déploiement est prévu à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, en commençant par une expérimentation s'appuyant sur des agents au sein de quelques directions, puis une extension progressive.

## **3. Les perspectives d'évolution de la délivrance de la documentation cadastrale**

La stabilisation de la base Baltic et de ces premiers modules applicatifs permet aujourd'hui d'envisager la mise en place d'une API qui assurera la mise à disposition du relevé de propriété au format pdf.

La mise en œuvre de cette API constitue une étape majeure dans la facilitation de la délivrance des relevés de propriété. En effet, cette API pourra être appelée depuis le service « Gérer mes biens immobiliers » disponible depuis [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), afin de proposer aux usagers particuliers et professionnels d'accéder :

- aux relevés de propriété des biens dont ils sont titulaires de droit,
- aux relevés de propriété dont les titulaires sont des tiers, avec une gestion des quotas de diffusion autorisés dans ce cadre, aspect non outillé aujourd'hui.